

## NOS SERVICES

### RENCONTRE EN PERSONNE

Il est possible de fixer une rencontre individuelle avec un agent-juriste.

### CONSULTATIONS TÉLÉPHONIQUE OU PAR COURRIEL

Il est possible de fixer un rendez-vous téléphonique avec un agent-juriste ou de procéder par échange de courriels.

### ATELIERS ET SESSIONS D'INFORMATION

Nous offrons des ateliers et des sessions d'information sur divers sujets reliés au droit. Faites-nous part de votre intérêt et nous pouvons nous déplacer pour livrer la séance d'information demandée.

### RÉFÉRENCE VERS UN AVOCAT FRANCOPHONE

Notre annuaire nous permet de vous référer à un avocat près de votre lieu de résidence et dont la spécialisation correspond à vos besoins.

### RÉFÉRENCE VERS LES ORGANISMES QUI PEUVENT VOUS AIDER

Nous pouvons vous diriger vers les ressources

## Infojustice.ca

614, rue Des Meurons, pièce 120  
Winnipeg (Manitoba) R2H 2P9

[ajefm-infojustice@ajefm-infojustice.com](mailto:ajefm-infojustice@ajefm-infojustice.com)

Téléphone : 204 815 5274

Sans frais : 1-844 321 8232

   @InfojusticeMB



## LES FORMES D'ENTREPRISES AU MANITOBA



Accueil. Services. Appui.

Infojustice  
Manitoba

Accueil. Services. Appui.

## LES TROIS FORMES D'ENTREPRISES

Notre droit reconnaît trois formes principales d'entreprises : l'**entreprise à propriétaire unique**, la **société en nom collectif** et la **société par actions** (aussi appelée **compagnie**).

## QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE À PROPRIÉTAIRE UNIQUE?

Une entreprise à propriétaire unique est dirigée par un seul propriétaire. Une telle entreprise n'a pas d'existence juridique distincte de son propriétaire et n'a ni personnalité juridique distincte ni patrimoine distinct. Lorsqu'une personne exploite ce type d'entreprise, on dit souvent qu'elle « travaille à son propre compte ».

Tous les profits reviennent au propriétaire, toutefois, ce dernier est aussi responsable de toutes les dettes et obligations liées à l'entreprise. Par conséquent, un créancier pourrait réclamer les biens personnels du propriétaire afin de rembourser toute dette liée à l'entreprise.

Les petites entreprises à caractère local choisissent le plus souvent ce type de commerce. Les personnes qui débutent dans le domaine des affaires préfèrent adopter ce mode d'entreprise avant de constituer une société par actions.

## QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF?

La société en nom collectif est un regroupement de personnes qui décident d'exercer une activité commune en vue de réaliser des profits. Les personnes qui s'associent pour former cette société sont appelées des associés. Une société en nom collectif est créée au moyen d'un contrat entre les associés et doit être désignée sous un nom commun.

La société en nom collectif n'a pas de personnalité juridique, ce qui veut dire que les associés sont eux-mêmes responsables des dettes de la société. Les associés doivent partager entre eux les bénéfices financiers, mais aussi les pertes de la société. Par conséquent, une fois le patrimoine de la société épuisé, les créanciers de celle-ci peuvent saisir les biens personnels des associés.

## QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS?

Une société par actions est une forme d'entreprise utilisée pour faire des affaires et réaliser des profits. Cette société appartient à ceux qui détiennent les actions (« actionnaires »). Les profits de la société peuvent être soit réinvestis dans la société, soit partagés parmi les actionnaires sous forme de dividendes.

La société par actions jouit du statut de « personne morale », ce qui veut dire qu'elle

existe indépendamment des personnes qui la dirigent ou qui en sont propriétaires. Comme elle a sa propre existence, elle peut posséder des biens, signer des contrats et poursuivre quelqu'un en justice.

Puisque la société par actions a une personnalité juridique distincte, elle est elle-même responsable de ses dettes. Les actionnaires bénéficient donc d'une grande protection puisque les actionnaires ou les administrateurs ne sont pas personnellement responsables des dettes de la compagnie.

La société par actions est formée au moyen d'un processus appelé « constitution en corporation ». La création et le fonctionnement d'une société par actions impliquent plusieurs coûts qui peuvent être plus élevés que ceux d'une entreprise individuelle ou de la société en nom collectif. De plus, le fonctionnement et la structure interne sont plus compliqués.

La société peut être constituée et administrée sous le régime fédéral ou provincial. Les compagnies provinciales sont régies par la *Loi sur les corporations*. Les compagnies fédérales sont régies par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et par la *Loi sur les corporations canadiennes*.

*Afin de trouver une variété de ressources pour entreprises ou pour apprendre comment démarrer une entreprise, consultez le site web du gouvernement du Manitoba :*